

Echandelys

La chorale de Noël du Comité des Fêtes



The graphic features four Christmas ornaments of different colors (teal, red, gold, and dark teal) arranged in a cluster. Each ornament contains text about a Christmas Eve event. The central text 'Les Veillées 2024' is prominently displayed in a large, dark red serif font.

Vendredi 20 décembre
18 h
Eglise de Fournols

Samedi 21 décembre
18h
Eglise d'Echandelys

Dimanche
12 janvier 2025
16 h
Eglise de Chaméane

Samedi 14 décembre
15h
EHPAD St Germain
L'Herm

Les Veillées 2024

Des notes d'espoir et de fraternité

Janvier 2025

Le billet du maire

Année 2024 dans un monde traversé par les crises et les guerres, une France chahutée par des décisions dont nous mesurons chaque jour les effets désastreux: Mesdames et Messieurs les politiques qui nous dirigent, reprenez-vous!

Année 2024, parenthèse enchantée des Jeux olympiques d'été, modèle d'organisation de créativité et de concorde: Allez la France!

Année 2024, réouverture de la cathédrale Notre Dame de Paris, après cinq années de restauration, marquée par le génie et l'amour de la belle œuvre: Pari réussi!

Année 2024, une planète balayée par des phénomènes météo de plus en plus violents, attisés par un réchauffement climatique hors de contrôle: Bonjour la COP sur le climat!

Décembre 2024, un ouragan balayant sur son passage des milliers de maisons de tôles et de planches et laissant exsangue Mayotte: Solidarité à nos compatriotes de l'autre bout du monde!

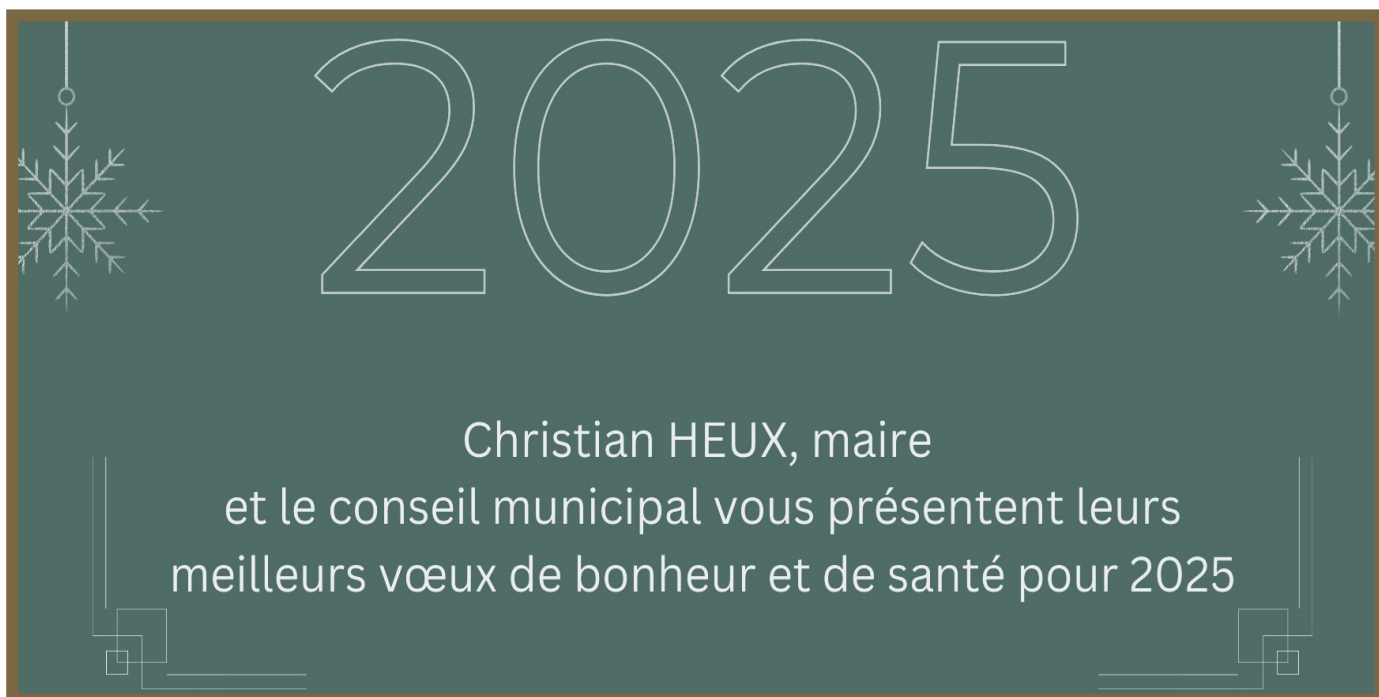
Année 2024, dans notre petite commune du Haut-Livradois et complètement conscients des enjeux qui parfois nous dépassent, quelques avancées pour nous rendre la vie plus agréable :

La mise en service de l'antenne relais de Deux-Frères, la réouverture du Relais de la fontaine, l'ouverture d'un salon de coiffure et d'un atelier de mécanique et de réalisation de poêles à bois au Bourg, d'un espace bien-être à Deux-Frères, d'un salon de tatouage à Faux-Planta, l'installation d'une chèvrerie à Fiosson, un nouveau départ pour le gîte du Vertige avec de nouveaux propriétaires, une école maintenant ses effectifs, la création de deux circuits VTT, l'ouverture prochaine d'un local des associations, l'obtention des subventions nécessaires pour la requalification du parvis de la mairie

Autant d'initiatives qui peuvent paraître modestes au regard de la marche du monde, mais qui agrégées à des milliers d'autres prises dans les 36 000 communes que compte la France, font croire que tout espoir n'est pas perdu.

Que cette nouvelle année vous apporte son lot de réussites et de joies.

Christian HEUX



Au fil des conseils municipaux



Note de la rédaction : nous présentons dans cette rubrique, les relevés des décisions prises lors des différents conseils municipaux. Le texte intégral des délibérations est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune.

Conseil du 4 septembre 2024

Présents : Cees Breur, Nathalie Claude, Marion Faron, Pierre Faure, Christian Heux, Jean-Philippe Meunier, Patrick Recoque, Yvette Renaudias

Procurations : Jean-Philippe Meunier pour Romuald Morin-Lebourg, Marion Faron pour Mélanie Deijn

Secrétaire de séance : Nathalie Claude

Délibérations :

Le Conseil municipal :

- Valide, après consultation publique des habitants de la commune et avis du Parc Livradois Forez, l'étendue de la commune en tant que zone d'accélération d'énergies renouvelables, pour l'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques en toiture.
Vote POUR à l'unanimité
- Valide le choix de la commission d'appel d'offres concernant la maîtrise d'œuvre pour la place du bourg à savoir l'Atelier de paysage Détours. Le coût de l'étude est de 23 695€ HT
Vote POUR à l'unanimité
- Soutient le projet de construction d'un local pour les chasseurs et accepte de mettre à disposition de la Société de chasse un terrain viabilisé à la Parade, dans le cadre d'un bail de longue durée
Vote POUR à l'unanimité
- Attribue une subvention exceptionnelle de 2500 € à la Société de chasse pour la construction de ce local.
Vote POUR à l'unanimité
- Valide à l'unanimité les propositions du comité local d'évaluation des transferts de charges (CLETC n°8), à savoir :
 - Révision des attributions de compensation de la commune d'Ambert pour le passage de l'abattoir à la communauté de communes
 - Restitution des logements aux communes de La Chapelle-Agnon et Saint-Pierre-La-Bourlhonne
 - Restitution du multiple rural à la commune de Sainte-Catherine-Du-Fraisie

Vote POUR à l'unanimité

Questions diverses :

Le conseil municipal :

- Identifie un espace à Deux-Frères ou à La Foresterie pour la mise en place d'un coffret technique devant accueillir la fibre
- Accepte le principe d'accueillir M. Sébastien Drapeau pour un stage en immersion au sein du secrétariat de mairie

Conseil du 16 octobre 2024

Présents : Nathalie Claude, Mélanie Deijn, Marion Faron, Pierre Faure, Christian Heux, Jean-Philippe Meunier, Patrick Recoque, Yvette Renaudias

Absents : Romuald Morin-Lebourg, Cees Breur,

Secrétaire de séance : Nathalie Claude

Délibérations :

Le Conseil municipal :

- Décide d'attribuer des terres libérées suite à une cessation d'activité sur le Buisson et Faux Planta, à M. Stéphane Marotte, en concluant un bail rural.
Vote : 7 POUR 1 ABSTENTION
- Valide le choix des entreprises mandatées pour les travaux de requalification du parvis de la mairie
Vote : POUR à l'unanimité
- Et demande une subvention FIC (fond des initiatives communales) au conseil départemental du Puy de Dôme. Il s'agit de 40 % sur le montant réel des devis : 40247€ HT
Vote : POUR à l'unanimité
- Prend acte du résultat du vote du 18 février 2023 par les électeurs membres des sections du Buisson- Faux-Planta et de Chabreyras concernant les périmètres de proximité incendie (PPI)
Vote : POUR à l'unanimité
- Autorise le transfert de 2 157 € de la ligne budgétaire n° 2181 vers la ligne n° 2100 pour permettre l'achat de filets à neige (coût 5 800€)
Vote : POUR à l'unanimité
- Accepte de vendre à M. Cees Breur les parcelles cadastrées ZI DNC1 et ZI DNC2 au prix de 1 € le m2 permettant un accès privatif à sa propriété. Le compteur d'eau sera déplacé aux frais de M. Breur
Vote : POUR à l'unanimité
- Et devient propriétaire d'une petite enclave de 2 m2 n° ZI 135p, réceptacle d'un pylône électrique
Vote : POUR à l'unanimité

Questions diverses

- Marion Faron fait le point sur la page facebook « vivre à Echandelys » mise en place par Sébastien Drapeau et actuellement animée par ses soins. 252 abonnés souhaitent recevoir cette page, son rayonnement est intra et extra communal, et le partage avec d'autres pages fonctionne bien. Son intérêt est de montrer notre village sous différents visages avec par exemple une page de garde saisonnière, des photos.... L'événementiel, les gros projets peuvent y être relayés. L'idée d'un jeu concours « partage avec des commentaires et tirage au sort » est évoquée par Marion
- Le conseil souhaiterait prendre connaissance du bilan financier et moral de chaque association recevant une subvention suite à leur AG annuelle
- L'opération de déploiement de la fibre par une entreprise pour travaux d'éguillage aura lieu du 18 octobre jusqu'au 18 décembre. La Foresterie aura une boîte de raccordement. L'antenne à Deux-Frères doit être fonctionnelle avant fin décembre
- Une subvention est demandée à la région pour le local des chasseurs, les travaux doivent débuter au printemps. Le bail concernant l'actuel local sera dénoncé pour le 31 décembre 2024
- Les actes états civil de plus de 100 ans et les délibérations de plus de 50 ans doivent être restitués ou mis à l'abri dans des armoires spéciales

- Le commune doit mettre en place un plan de sauvegarde : dossier décrivant les risques et les mesures à prendre pour mettre en sécurité les habitants. Les axes de réflexion : risque de tempête, d'incendie, problème de neige, risque de canicule (fichier des personnes sensibles)....
- Le conseil exonère la nouvelle gérante du Relais de la Fontaine du loyer commercial jusqu'en décembre 2024.

Conseil du 11 décembre 2024

Présents : Nathalie Claude, Mélanie Deijn, Marion Faron, Pierre Faure, Christian Heux, Jean-Philippe Meunier, Patrick Recoque

Procurations : Yvette Renaudias à Christian Heux, Cees Breuer à Mélanie Deijn

Absents : Romuald Morin-Lebourg

Secrétaire de séance : Nathalie Claude

Délibérations

Le Conseil municipal :

- Accepte d'augmenter la quotité de travail hebdomadaire de Marie-Ange-Cahuzac, adjoint technique, de 18,75h/semaine à 19,5h/semaine. Ceci afin d'ajuster la réalisation de l'ensemble des tâches inhérentes à sa fonction avec son quota horaire.

Vote : POUR à l'unanimité

- Accepte que la commune participe à hauteur de 2,38% maximum du salaire brut mensuel, à la cotisation versée mensuellement par tout agent souscrivant une assurance prévoyance.

Vote : POUR à l'unanimité

- Vote une subvention exceptionnelle de 1 000 € afin de permettre la reconduction de la fête du livre jeunesse et du jeu en 2025, manifestation qui se tiendra cette année à Condat-Lès- Montboissier

Vote : POUR à l'unanimité

- Accepte l'adhésion de la commune de Condat-Les Montboissier au SIAEP du Bas Livradois

Vote : POUR à l'unanimité

- Instaure un contrôle obligatoire de branchement à l'assainissement collectif avant toute transaction immobilière. Ce contrôle effectué par les services techniques de la mairie sera facturé 75 € TTC. Toute autre prestation sera facturée au coût horaire de 25 €

Vote : POUR à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions nécessaires à la mise en œuvre des travaux d'aménagement de la Place de la fontaine, auprès du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat

Vote : POUR à l'unanimité

Questions diverses

- Alexandre Plantalech, habitant au Bourg, a été désigné comme agent-recenseur auprès d'Yvette Renaudias, 1^{ère} adjointe et coordinatrice en vue de la campagne de recensement 2025 sur la commune
- Les travaux de réaménagement du parvis de la mairie commenceront au printemps prochain
- Le volume horaire afférent aux différentes tâches du secrétariat de mairie sera ramené à 25h hebdomadaires en 2025.



Le recensement de la population a lieu dans notre commune du 16 janvier au 15 février 2025, il est organisé par l'INSEE. Il est préparé et réalisé par la commune.

Monsieur Plantalech Alexandre demeurant place de la Fontaine à Echandelys, a été nommé agent recenseur auprès d'Yvette Renaudias, coordinatrice.

Ils recueilleront vos déclarations pour les transmettre à l'INSEE.

Pourquoi un recensement :

Il permet de déterminer la population légale de la commune, de décrire les caractéristiques de la population et des logements.

Des chiffres du recensement découle la participation de l'Etat au budget de la com-

mune, dont notamment la dotation générale de fonctionnement, une recette très importante pour notre petite commune.

Le secret professionnel :

Les informations recueillies ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Seules les personnes habilitées et tenues au secret professionnel peuvent accéder aux réponses

Le recensement est déclaratif

C'est l'habitant qui détermine quel logement est sa résidence principale ou pas, qui déclare le nombre d'habitants qui y vivent de manière habituelle

Comment faire votre déclaration :

Par internet : lors de sa tournée l'agent recenseur vous remettra en main propre ou dans votre boîte aux lettres la notice internet avec un code d'accès et une date attendue pour la réponse. Si à la date indiquée vous n'avez pas rempli votre déclaration une relance vous sera faite.

Déclaration papier : l'agent recenseur recueillera vos déclarations

Vous êtes recensé dans votre résidence principale :
le logement que vous occupez quotidiennement.

Et si je ne suis pas chez moi ?
Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

Je suis étudiant. Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?

Vous êtes recensé là où vous vivez pour vos études et où vous passez le plus de temps.

Je suis étranger.

Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes sur le territoire depuis ou pour au moins 1 an.

Militaire, je vis dans une caserne.

Vous êtes recensé dans votre caserne.

Je vis dans une habitation mobile.

Vous êtes recensé sur place les deux premiers jours de la collecte, par un agent recenseur.

J'habite dans un logement communautaire.
(maison de retraite, internat, cité universitaire...)
Vous êtes recensé par un enquêteur de l'Insee.

La place de la fontaine, simple parking ou véritable place de village ?



L'aménagement de la place de la fontaine est le fruit d'une longue maturation, initiée par la nouvelle municipalité élue en 2020.

Dès le 26 septembre 2022, étaient présentés lors d'une réunion publique, les premières esquisses de ce projet et les objectifs qui le sous-tendaient. (cf. BM n°8- octobre 2022)

Deux ans plus tard et après deux diagnostics préventifs _ l'un pour l'archéologie, l'autre pour l'assainissement_ qui finissaient « d'achever » un enrobé déjà bien fatigué, une nouvelle réunion publique se tenait le 12

novembre 2024, rassemblant une quarantaine de personnes invitées à débattre sur l'esquisse réalisée par l'Atelier de paysages -Détours, bureau d'études retenu pour accompagner la commune dans ce projet.

Si la grande majorité des participants témoignait de son adhésion à la réalisation de ce projet, des inquiétudes se manifestaient sur le stationnement et le déneigement en période hivernale : inquiétudes prises en compte par la municipalité et traduites notamment par la création de places de parking, telles qu'indiquées sur la plan ci-dessous et jugées suffisantes pour assurer le quotidien. D'autant plus que le local des chasseurs sera transféré à la Parade.

Lors de sa session du 12 décembre 2024, le conseil municipal a validé à l'unanimité le projet estimé à 267 635 € hors-taxes et son plan de financement.

Plan de financement reposant sur des subventions demandées à l'Etat, la Région et au Département à hauteur de 80% du montant total hors-taxes et sur l'autofinancement de la commune pour un montant de 53 527 €.



Reste désormais à attendre les réponses à nos demandes et espérer que le budget à venir pour la France, permettra aux différentes collectivités territoriales et locales d'assurer leurs missions de soutien à la ruralité.

Ils ont choisi de vivre ici

Elisabeth Roux et François-Marie Billard ont acquis en 2021, la maison de Maryse Robichon, Place de la fontaine.... Nous sommes allés à leur rencontre.

Bonjour Elisabeth et François-Marie, et merci d'avoir bien voulu répondre à nos questions. Tout d'abord, pouvez-vous nous dire qui vous êtes, vos origines, votre parcours ?

Originaire de Haute-Savoie pour Elisabeth et de Mayenne pour François-Marie, nous nous sommes rencontrés à Orléans où François a passé la plus grosse partie de sa vie, et où Elisabeth est arrivée pour des raisons professionnelles. Nous sommes tous les deux enseignants dans l'Education nationale, François-Marie en électrotechnique et Elisabeth documentaliste.

Jusqu'en Juillet dernier nous avons exercé dans le Loiret où nous avons également été très investis dans le monde associatif : François-Marie en tant que chargé du programme culturel de la Dante d'Orléans (association d'italien) puis président, et Elisabeth comme bénévole pendant vingt ans dans l'association du Salon du livre jeunesse de Beaugency, puis vice-présidente.

Après trois ans de demandes, nous avons enfin obtenu notre mutation dans le Puy-de-Dôme. Nous espérions pouvoir vivre à Echandelys, mais François-Marie a été nommé au lycée Gergovie à Clermont et Elisabeth dans les deux collèges de Cournon, ce qui faisait beaucoup de route.

Nous avons donc fait le choix de nous installer pour l'instant à Clermont, et de remonter régulièrement à Echandelys. Nous y profitons de la nature et des activités que nous avons installées dans la maison, tissage et peinture pour Elisabeth, gravure pour François-Marie,

en attendant qu'il retrouve un hangar où installer son atelier de céramique, sa deuxième occupation.

Comment en êtes-vous arrivés à venir vous installer sur notre commune ?

Nous avons envie de pouvoir profiter de l'Auvergne, région que nous avons toujours beaucoup aimée, d'autant plus qu'Elisabeth a fait une partie de ses études à Clermont. Nous avons donc commencé à chercher un lieu qui nous convienne : une maison de vacances qui nous permette de randonner et de skier.

Nous avons visité plusieurs maisons vers Saurier, Champeix...sans être convaincus. Et par hasard, comme souvent dans la vie, François-Marie a entendu parler par une connaissance commune d'Orléans, de la maison de Maryse Robichon à Echandelys.



Dès que nous avons vu les photos sur internet, nous avons su qu'elle nous plairait. Et dès la première visite, ça a été le coup de foudre ! Nous voulions une maison dans le parc des Volcans, et finalement nous en avons une dans le Livradois !

Depuis, la découverte de la richesse naturelle et patrimoniale de la région ne cesse de nous réjouir. Le BIEF pour la gravure à Ambert, le musée de la dentelle à Arlanc, le Doyenné à Brioude, et bien sûr l'art roman et les châteaux du secteur, permettent de ne jamais s'ennuyer, sans compter les balades.

Enfin, l'accueil reçu nous a convaincus d'avoir fait le bon choix, car nous avons trouvé des gens attentifs et attentionnés, qui nous ont fait découvrir des sentiers et l'histoire du bourg. Toutes ces raisons nous ont décidé à demander notre mutation pour l'Au-

Le coin des associations

Le comité des fêtes d'Echandelys et la veillée de Noël

Voici maintenant 20 ans que la chorale du comité des fêtes d'Echandelys anime les veillées de Noël, non seulement à Echandelys, mais aussi dans les communes environnantes

Depuis sa création, de nombreux choristes venus des communes avoisinantes de Condat-les-Montboissier, Fayet, Saint-Germain-l'Herm, Cunlhat, Marsac-en-Livradois ou Saint-Genès-La-Tourette. ont participé à la chorale d'Echandelys.

Et cette année ce sont 31 choristes venus d'Echandelys, Saint-Genès-la-Tourette, Condat-les-Montboissier et Chaméane qui composent cette chorale inter-communale.

Merci à Hugues Séon, chef de Chœur, qui depuis 2005 nous dirige avec exigence et bienveillance, accompagné de Cees Breuer à la contrebasse et Doriane Tassara à l'accordéon.

Merci à François et Marco pour leur appui précieux à la technique et au son.

Merci au nombreux public qui depuis toujours nous soutient, à toutes les communes qui nous accueillent et au Conseil départemental 63 pour son aide financière.

Sous les voûtes de l'église
résonnent des notes
d'espoir et de fraternité

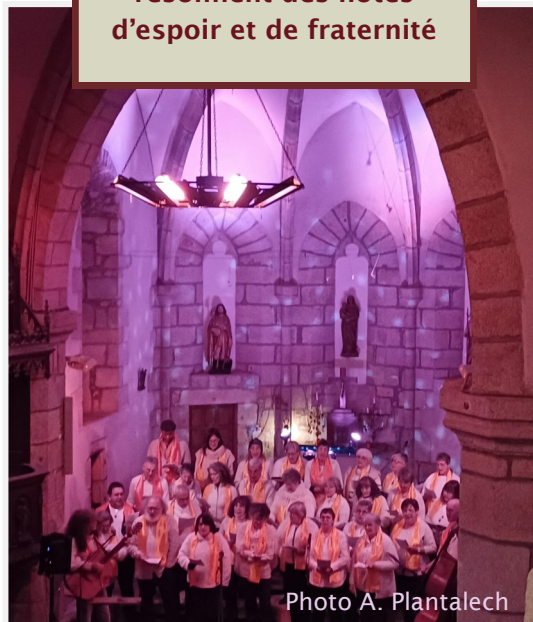


Photo A. Plantalech

Sur la place, en
attendant le Père Noël



Photo M. Deijn



Texte et photo Francis et Anne Marie Decaux

Lu sur Facebook : « Après la veillée à l'église, la venue du père Noël dans notre salle des fêtes, le vin chaud et buffet salé et sucré préparé par les gens de la commune, une convivialité formidable et un grand moment d'échange. Vive Echandelys ! »

Les associations dans de nouveaux locaux

Pour la société de chasse, le permis de construire vient d'être déposé pour la construction par les chasseurs d'un nouveau local à La Parade

Pour les autres associations, les gros travaux sont achevés dans l'ancienne cantine. Reste la peinture. Les bonnes volontés seront les bienvenues.

Calendrier des manifestations

Une rencontre est prévue en février avec tous les acteurs locaux de l'animation communale en vue d'élaborer un calendrier commun des manifestations pour 2025

Un nouvel atelier de couture créative à Echandelys

L'association la Tangente propose depuis fin 2024 un nouvel atelier de couture créative régulier en plus des ateliers d'informatique hebdomadaires et des sorties « oiseaux et chouettes ». Pour tout renseignement 0786519579/0671031173 asso.la.tangente63@gmail.com

Agenda

Après midi jeux avec ETJ 63 chaque 1er dimanche de 14h à 18h Salle des fêtes (les 2/02, 2/03, 6/04, 4/05, 1/06 et 6/07)

Soirée jeux avec ETJ 63 tous les troisièmes vendredis de 17h30 à 23h Salle des fêtes (les 17/01, 21/02, 21/03, 18/04, 16/05 et 20/06)

Repas dansant dimanche 2 février à midi organisé par Les Amis de Sebs

Concours de belote samedi 8 mars organisé par Les Champs de Lys

Fête du livre jeunesse et du jeu samedi 31 mai à Condat-Les-Montboissier organisé par l'ADACL en partenariat avec les 2 communes

Marché aux plantes samedi 17 mai organisé par Les Champs de Lys

Coup de chapeau



Nous avons apprécié le gros travail d'épavage de nos chemins réalisé cet automne par l'agent communal et remercions tous les bénévoles qui apportent leur aide à leur entretien.

La page du Relais de la Fontaine

Après trois mois au Relais de la Fontaine...

Je souhaite remercier Monsieur le maire et toute la municipalité ainsi que vous tous pour votre accueil chaleureux et tous les moments de partage au quotidien!

Le Relais fonctionne pour vous et grâce à vous et je l'espère pour de longues années à vos côtés...

A bientôt

Virginie Chartier



HORAIRES D'OUVERTURE D'HIVER À COMPTER DU 6 JANVIER 2025 ET JUSQU'AU 6 AVRIL 2025

LUNDI - MARDI

DE 8h À 14h30

ET SAMEDI

DE 8h30 À 14h30

DU MERCREDI AU VENDREDI

DE 8h À 14h30 ET DE 17h30 À 19h30

**RESTAURATION TOUS LES JOURS
SUR PLACE OU À EMPORTER**

RÉSERVATION AU 04.73.82.34.54 OU 06.66.88.74.38

DIMANCHE

FERMETURE HEBDOMADAIRE

DES MANIFESTATIONS PONCTUELLES SONT À PRÉVOIR ET POURRONT MODIFIER CES HORAIRES

POUR TOUTE AUTRE DEMANDE / REPAS DE GROUPE... ME CONTACTER
DIRECTEMENT AU 04.73.82.34.54 OU 06.66.88.74.38

Dernière minute

Ouverture du point Poste à compter du lundi 13 janvier 2025

Etat civil

Décès : - le 31 octobre 2024, de Yvette Genestier du Buisson à l'âge de 86 ans
- le 26 novembre 2024 à St Genès La Tourette, de Roger Courtine de Losse-
dat à l'âge de 92 ans
Mariages : - le 13 juillet 2024 de Baskind Alexandre et de Marine Antoine domiciliés à
Aimé-la- Plagne (Savoie)
- le 27 juillet 2024 de Stéphanie Heux et de Pascal Martin domiciliés à Bal-
ma (Haute Garonne)



Photo Y. Renaudias

Ouverture du secrétariat au public :
Les lundis et jeudis de 9h à 12h
Permanences du maire :
Les lundis et jeudis de 10h à 12h
et le samedi matin sur rendez-vous



Mairie
Le bourg
63980 Echandelys
Tel : 04 73 72 10 67
Mail : echandelys.mairie@wanadoo.fr

Directeur de publication : Christian Heux
Réalisation et rédaction : Nathalie Claude, Yvette Renaudias
Parution : 2 fois par an
Diffusion gratuite sur la commune

IPNS